

Convention du 17 mars 1992 sur les effets transfrontières des accidents industriels

RS 0.814.04; RO 2005 1079

Champ d'application le 25 août 2008, complément¹

Etats parties	Ratification Adhésion (A)	Entrée en vigueur
Belgique	6 avril 2006	5 juillet 2006
Chypre	31 août 2005 A	29 novembre 2005
Pays-Bas* a	6 novembre 2006	4 février 2007
Portugal	2 novembre 2006	31 janvier 2007

* Réserves et déclarations.

Les réserves et déclarations, à l'exception de celles de la Suisse, ne sont pas publiées au RO. Les textes en français et en anglais pourront être consultés à l'adresse du site Internet des Nations Unies: <http://untreaty.un.org/> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

^a Pour le Royaume en Europe.

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 2005 1093.
Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (<http://www.dfae.admin.ch/traites>).

